



Peut t'on m'accuser de vol ?

Par **Maelys38**, le **22/12/2012** à **17:18**

Bonjour,rrnrnMa maman est partie 2 mois cet été en vacances dans son pays d'origine, le Portugal.rnrnElle m'a laissé sa carte bleue avec son code, au cas ou il aurait fallu payer des factures.rnrnJ'ai eu un coup dur et je l'ai appelée en lui demandant si elle pouvait me prêter une certaine somme d'argent.rnElle ma dit oui sans problème. J'ai retirer cette somme de son compte.rnrnJe lui ai fait une reconnaissance de dette que j'ai enregistrée aux impôts.rnrnMon frère est allé à sa banque, se faire remettre les 3 derniers mois de ses relevés bancaire (sans son accord et sans procuration). Il me traite maintenant de voleuse, que j'ai pris l'argent de notre mère quand elle était en vacances.rnrnQue peut'il faire ? porter plainte contre moi ? La banque avait'elle le droit de lui remettre ces relevés ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **24/12/2012** à **06:35**

Bonjour,rrnrnVotre frère ne peut rien faire contre vous. A la limite, c'est à votre mère de vous faire des reproches, pas à lui puisque son patrimoine personnel actuel n'est pas touché. Il pourra tenter toutes les procédures qu'il voudra, aucune n'aboutira en sa faveur car l'argent que vous avez prélevé ne provient pas de ses comptes personnels. rnrnPar contre, effectivement, la banque n'avait pas à transmettre à votre frère les relevés de comptes de votre mère s'il ne bénéficie d'aucun pouvoir sur ces comptes de votre mère. Le banquier a commis une faute professionnelle grave.